

TRAIT D'UNION N°24

R
É
V
É
N
A
N
S

Les informations municipales

Juin 2012

Photo : Mai 2012 - Canard sur le ruisseau

Infos Pratiques

MAIRIE

Mairie de TRÉVENANS

3, Rue du Canal 90 400 TRÉVENANS

Téléphone : 03 84 29 42 97 Fax : 03 84 29 71 51

Adresse Internet : mairie.trevenans@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat

| | Matin | | Après midi | |
|-----------------|-----------|-----------|------------|-----------|
| | Ouverture | Fermeture | Ouverture | Fermeture |
| Lundi | 9h00 | 12h00 | Fermé | |
| Mardi | 9h30 | 12h00 | 13h30 | 17h00 |
| Mercredi | 9h30 | 12h00 | 13h30 | 17h00 |
| Jeudi | Fermé | | 13h30 | 17h00 |
| Vendredi | 9h30 | 12h00 | 13h30 | 17h00 |
| Samedi | 9h00 | 12h00 | Fermé | |

ATTENTION, pendant juillet et août 2012 changement d'horaires

Du 16 juillet 2012 au 05 août 2012, le secrétariat de mairie sera ouvert :

- de 9 heures à 12 heures

Du 09 juillet 2012 au 15 août 2012, la permanence des élus est annulée.

Si vous souhaitez rencontrer un élu, prendre rendez-vous auprès du secrétariat de mairie pendant les heures d'ouverture.

CARTE D'IDENTITÉ : validité → 10 ans

Délai d'obtention → 1 mois

Coût → Gratuit (Sauf en cas de perte ou de vol : 25€)

ATTENTION: Délais prolongés en période de congé. (Juillet-Août et fin d'année)

PASSEPORT BIOMÉTRIQUE :

Trévenans n'est pas équipé pour répondre aux demandes.

Les communes suivantes du Territoire de Belfort peuvent recevoir votre demande : BEAUCOURT, BELFORT, DANJOUTIN, DELLE, FONTAINE, GIROMAGNY, GRANDVILLARS, OFFEMONT, ROUGEMONT LE CHATEAU.

Coût du passeport : 20€ pour un mineur de moins de 15 ans, 45€ pour un mineur de 15ans et plus, 89€ pour une personne majeure.



LE MOT DU MAIRE

Une réunion publique a déjà fixé le cadre d'élaboration du PLU.

Les contraintes, certes nécessaires à la protection de notre environnement, vont limiter nos ambitions quant à notre futur développement.

La commission doit rendre sa copie début juillet 2012, ensuite, vous serez consultés pour vous exprimer à ce sujet lors d'une enquête publique.

La deuxième phase des travaux du cœur de village va débuter le 18 juin pour se terminer en automne 2012. Cela va encore créer des perturbations sur la rue du Canal (devant la mairie) et surtout sur la RD 437 au niveau de la rampe du pont devant l'école avec une coupure du 09 juillet 2012 jusqu'à fin août 2012.

Le budget 2012 a été voté en conseil municipal le 06 avril 2012. Les augmentations constantes des charges sur les collectivités et les faibles participations des aides publiques nous contraignent à la rigueur sur les dépenses de fonctionnement. Malgré cela, les postes nécessaires à l'évolution de notre commune nous obligent à être plus vigilants sur nos investissements. Les taux d'impositions ont été fixés à 7,29% et restent encore peu élevés par rapport aux autres communes de même importance du Territoire de Belfort.

Nous avons joint à ce bulletin une plaquette relative à l'amélioration de votre habitation (isolation, chauffage...). Cela concerne particulièrement les maisons mal isolées ainsi que des aménagements nécessaires à des équipements pour les personnes âgées (chambres, salles de bains...). N'hésitez pas à utiliser le bulletin pour vous renseigner...

Je souhaite à toutes et à tous de bonnes vacances.

Le Maire
Pierre BOUCON

Réunion publique d'Information, présentation du P.L.U. le 23 Avril 2012

Le P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols) sera prochainement remplacé par un P.L.U. (Plan Local D'Urbanisme)

Le PLU est une vision d'avenir de notre commune qui préfigure les orientations pour les 20 années futures en concordance avec les communes voisines et le département.

Ceci est une obligation réglementaire et dans ce cadre, la Municipalité est tenue d'informer les habitants.



Beaucoup d'habitants intéressés ont participé à cette réunion

Notre Maire Pierre BOUCON et Bernard CHRISTEN, commandité par la commune, du cabinet PRAGMA, ont animé cette réunion et répondu à toutes les questions des habitants concernant ce PLU.



**Suivra prochainement une enquête publique
qui permettra à chacun de porter à la connaissance des élus
toutes les remarques et demandes concernant cette opération.**

**Opération
Programmée
d'Amélioration de
l'Habitat**



**Agence
Nationale de l'
Habitat**

Dans le cadre de l'**O**opération **P**rogrammée d'**A**mélioration de l'**H**abitat, propriétaires ou locataires, la Communauté d'Agglomération Belfortaine, par convention, et sous certaines conditions, peut vous accompagner à :

- Adapter votre logement à vos besoins d'accessibilité.
- Améliorer votre logement s'il est indigne et insalubre.
- Changer votre système de chauffage et réaliser des travaux de rénovation thermique.

Un dispositif "HABITER MIEUX" est une aide complémentaire de l'État pour aider un propriétaire d'un logement qui souhaite réaliser des travaux de rénovation thermique (Anah).

Les financeurs dans le cadre de ce dispositif :

L'Anah (entre 20% et 35% + prime forfaitaire de 2100€)

Le Conseil Général (500 €)

Les Caisses de Retraites (sur les énergies uniquement)

La Communauté de l'Agglomération Belfortaine (forfait 1500 €)

Plaquette jointe à ce bulletin, vous précisant les améliorations de votre logement et les modalités à suivre afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif

La Communauté d'Agglomération Belfortaine met à disposition **gratuitement** un opérateur (PACT ARIM) qui vous indiquera très vite si vous pouvez bénéficier de ce programme.

Si vous projetez de réaliser ses travaux, n'hésitez pas à remplir et retourner le bulletin qui y est joint ou contacter le :

**PACT ARIM DU TERRITOIRE DE BELFORT
9, RUE DE LA REPUBLIQUE A BELFORT
TEL : 03.84.90.47.60**

ANIMATION Trévenans

Repas du CCAS le 22 janvier 2012



Comme à l'accoutumée, beaucoup de bonne humeur et une très grande satisfaction de tous les participants.

Section TENNIS

Si vous souhaitez jouer au tennis contactez Fernand TOURNOUX au 03 84 27 23 93 ou 06 83 25 71 79

Cette section cherche un responsable, si quelqu'un est intéressé pour relancer cette activité au sein de "SPORTS et LOISIRS" n'hésitez pas à vous faire connaître pour le bien de TOUS.

Les "BOULISTES"

Quelques boulistes se retrouvent régulièrement, derrière la Mairie, sur les terrains de boules, pour disputer quelques parties de pétanque...

Si vous souhaitez les rejoindre, n'hésitez pas...

C'est le jeudi, de 17h00 à 19h00, derrière la Mairie.

Vide Grenier le 3 Juin 2012

Baucoup d'exposants, malheureusement, un soleil peu présent et les orages ont découragé bon nombre de visiteurs. Malgré cela, les courageux qui ont persévéré ont fait de bonnes affaires.

Félicitations aux dirigeants et à tous les bénévoles et **rendez-vous à l'année prochaine sous de meilleurs cioux.**

Tout au long de l'année, des animations...

Ces soirées "spectacle" animées par un humoriste, un orchestre, etc... sont très appréciées par les spectateurs souvent malheureusement trop peu nombreux.

En février, Joël JACQUELIN,

Humoristes et chanteur, mélange
chansons et mini sketches pour le plus
grand plaisir des spectateurs

Bravo l'Artiste

En Avril : L'orchestre Roumain



à voir c'est très beau...mais avec la musique c'est encore mieux

Merci à tous de venir apprécier et de faire savoir votre
satisfaction pour encourager les organisateurs à persévérer...

La Fête de la musique le 21 Juin



*L'arrivée de l'orage
n'a pas permis les
activités extérieures.
malgré cela, une très
bonne participation...*

*Les artistes étaient au rendez-vous
et ont entretenu le charme d'une
très belle soirée par des prestations
de grande qualité...*

Rendez vous l'année prochaine...



Résumé compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 13 DÉCEMBRE 2011

I) MARCHÉ ENFOUISSEMENT RÉSEAU - SIAGEP

Dans le cadre de l'aménagement "Cœur du Village", l'enfouissement des réseaux secs (réseaux électriques, éclairage public et communications électronique) pourrait faire l'objet d'une étude réalisée par le SIAGEP et rémunérée par la commune.

Cette opération qui a été estimée par le SIAGEP à 230 537,05 € TTC serait subventionnée par celui-ci à hauteur de 81 946,33 €.

Montant restant à la charge de la commune : 127 662,68 €

Décision du Conseil : Accord pour lancer l'étude par le SIAGEP ; néanmoins il demande à participer aux consultations et se réserve le droit de se rétracter si le coût des travaux est trop onéreux.

II) TARIFS NETTOYAGE FORÊT COMMUNALE 2011/2012

Rappel des tarifs 2010/2011

Quartier : 9,20 €/stère ; Rondin : 4,60 €/stère ; Lot de perches : 15 €

Décision du Conseil : Accord pour appliquer les tarifs proposés :

Quartier : 9,30 €/stère ; Rondin : 4,60 €/stère ; Lot de perches : 15 €

III) ASSIETTE ET DESTINATION DES COUPES

Parcelles 11, 12 a, 8 et 17

EXERCICE 2012

Décision du Conseil : Accord pour vendre en bois façonnés sur coupe en bord de route, les arbres susceptibles de fournir des grumes et de partager aux affouagistes le bois de chauffage non façonné dans ces parcelles.

IV) CONTRAT DE BUCHERONNAGE/ABATTAGE

DE GRUMES 2011/2012

Offre de l'entreprise GOBERVILLE, domiciliée à SAULNOT (70).

Rappel du tarif 2010/2011 : 12 € HT/m³ de grumes façonnés et 25 €/m³ de stères façonnés

- Offre pour 2011/2012 : 12,5 € HT/m³ de grumes façonnés et 26 € HT/m³ de stères façonnés. Parcelles 7 et 10

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité pour valider l'offre proposée par l'entreprise GOBERVILLE.

V) DÉBARDAGE DE GRUMES 2011/2012

Offre de l'entreprise PETEY Gilbert, domiciliée à BUC (90)
Tarif 2010/2011 : 7,02 € HT/m³ et 61 € HT/heure pour le câblage.

- Offre 2011/2012 : 7,15 € HT/m³ et 61 € HT/l'heure pour le câblage.
Volume présumé : 120 m³

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité pour l'offre proposée par l'entreprise PETEY Gilbert.

VI) DEVIS D'ASSISTANCE À L'EXPLOITATION DES BOIS FACONNÉS ET CUBAGE COUPE 2011/2012

Le montant de l'assistance proposé par les services de l'ONF s'élève à 568 € HT soit 679,33 € TTC ; cette opération concerne les parcelles 7 et 10 dont l'estimation de cubage est de 120 m³.

Le devis des travaux 2012 établi par l'ONF s'élève à 2 358 €.

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité pour valider les devis proposés par les services de l'ONF.

VII) DÉLIVRANCE DES COUPES - FRAIS DE GARDERIE

12 % sur 2 049 € estimation ONF = 245,88 €

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité

VIII) AMENDES DE POLICE RÉPARTITION 2012

Dossier à faire parvenir au Conseil Général avant le 30/12/2011.

Le Maire propose d'inscrire la phase 2 du Cœur du Village

Décision du Conseil : Accord pour inscrire la 2^{ème} phase du "Cœur du Village" ; montant de la subvention susceptible d'être accordée 7 500 €

IX) TRAVAUX EN PROJET

- Aménagement Cœur du Village phase 2 : attente des chiffrages
- Travaux "Eaux Pluviales" Rue du Canal :

Coût prévisionnel des travaux : 8 361,20 € HT-Participation de la commune : 4 096,99 € (49 %)

Si accord, signature d'une convention entre la CAB et la commune.

- Travaux de Voirie Rue du Canal suite à la pose d'un réseau assainissement et fibre optique
Coût prévisionnel des travaux : 40 000 € ; travaux prévus 06-2012
- Réhabilitation lavoir : 8 765 € (uniquement la fourniture).

X) DEMANDE DE SUBVENTION

Le Maire donne lecture d'une demande de subvention de l'Association Sportive Groupe Scolaire de Chèvremont.

C'est un petit établissement scolaire qui accueille des élèves présentant un handicap physique et qui voudrait faire participer un maximum d'enfant (CM2 et collège) dans la mise en place des Jeux Para-olympiques qui se dérouleront du 29 août 2012 au 04 septembre 2012 à Londres.

Deux enfants de notre commune sont élèves dans cet établissement.

Décision du Conseil : Refus à l'unanimité

DIVERS

- 1 - Dossier Association PAINT BALL : Le récépissé de déclaration en Préfecture a été délivré le 10/10/2011. Il manque l'avis de l'ONF et de la Section Sports Loisirs TRÉVENANS.
- 2 - Dégradations sur la commune : Les devis reçus pour sécuriser les bâtiments publics (alarmes, portes renforcées) sont très onéreux.
- 3 - Le Maire tient à rappeler les tâches qui lui incombent ainsi que celles destinées aux adjoints détenteurs d'une ou plusieurs délégations et qui résultent du versement d'une indemnité. Il donne de nouveau lecture des différentes commissions mises en place en 2008.

Mr BEL propose de créer une commission "Fêtes et Cérémonies" pour l'aider à organiser les cérémonies dont il a la charge.

Création de cette commission : le Maire et les adjoints, Mrs LORENZI, GAUTHIER, CANAULT, MAIRE, Mmes COURTOT et MATYSIAK

Réunion prévue mardi 20/12 à 18 heures

- 4 - Résultat de la consultation "Marché de Service" pour l'élaboration du PLU suivi par Jean Pierre CLAVEQUIN : Notation des sociétés
PRAGMA : 9,45 AUTB : 7,65 VERDI : 8,95
DELPLANQUE : 7,3 EOLIS : 8,55

L'entreprise PRAGMA est retenue par le Conseil Municipal

- 5 - Mr MAIRE signale que le panneau 30 km/h placé vers chez Muller tombe pratiquement sur le sol. Il voudrait également une jardinière octogonale Rue du Fougerais.
- 6 - Mr BOUCON informe le Conseil du rappel fait au Président du Club du 3^{ème} âge lorsque cette association a organisé à la salle communale, à titre gratuit, une journée de démonstration/vente. Le Conseil Municipal autorise le Maire à notifier aux associations et sur le règlement qu'aucune action commerciale ne sera admise à la salle communale.

Résumé compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 09 FÉVRIER 2012

I) CRÉATION COMMISSION PLU

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, il est nécessaire de créer une commission communale chargée de travailler sur ce projet.

Sont désignés : Mrs BOUCON P., CASOLI Y., CLAVEQUIN J.P., BEL J.M., STREHL C., COURTOT C., CANAULT C. et COURTOT-RENOUX S.

Mr CLAVEQUIN J-Pierre sera le rapporteur.

II) SIAGEP - SUBVENTION POUR LES TRAVAUX FAVORISANT LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Le SIAGEP lance un deuxième appel à projet pour des travaux concernant les bâtiments communaux et favorisant la réduction des consommations énergétiques (fenêtres, chaudières, isolation, ventilation, luminaires d'éclairage public,...), subventionnables à hauteur de 14 % du montant HT des travaux.

Décision du Conseil : Proposer un dossier et demander un devis pour le changement des fenêtres à la Cure.

III) RENOUELEMENT DU CONTRAT GROUPE "ASSURANCES COLLECTIVES" 2012-2014

Par délibération n° 18/2011 en date du 15 avril 2011, le Conseil Municipal avait chargé le Centre de Gestion de négocier pour le compte des communes et établissements territoriaux du département un "contrat groupe" couvrant les risques liés à l'absentéisme des personnels territoriaux.

Le marché a été attribué à la compagnie d'assurance "CNP" pour les 3 années à venir à compter du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014.

Le Maire soumet au Conseil les nouveaux taux négociés par le Centre de Gestion qui sont en augmentation par rapport à ceux proposés lors du précédent contrat.

- Agents IRCANTEC : 1,15 % (1,05 % précédemment) franchise de 10 jours par arrêt de maladie ordinaire
- Agents CNRACL : 6,80 % (5,20 % précédemment) : Tous risques avec franchise de 10 jours ferme par arrêt pour le cas de la maladie ordinaire.

Décision du Conseil : Renouvellement Adopté à l'unanimité.

IV) EXPOSITION Association Ornithologique D'EXINCOURT

L'Association Ornithologique d'Exincourt désire occuper la salle communale pendant 5 jours à compter du 23 au 28 octobre 2012, afin de réaliser un concours.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le montant à appliquer pour la location de la salle communale pendant 5 jours.

Décision du Conseil : Entre 300 et 350 €

V) AVENANT AUX STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ÉCOLE MATERNELLE F DOLTO

Afin de permettre à la commune de TRÉVENANS de mandater chaque début d'année une avance de 15 000 € sur sa participation pour alimenter le budget du Syndicat de l'École Maternelle "F.DOLTO", nécessaire au règlement des dépenses de fonctionnement jusqu'au budget, le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'avenant aux statuts du syndicat.

Décision du Conseil : Adopté à l'unanimité

VI) ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR 2012

Une réunion sera organisée prochainement pour faire le point sur l'orientation budgétaire 2012.

VII) FDC 90 PLANTATION DE FRUITIERS SAUVAGES EN FORÊT

Le Maire donne lecture d'un courrier de la Fédération Départementale des Chasseurs du Territoire de Belfort qui souhaite implanter au minimum 20 arbres fruitiers sauvages en forêt dans chaque commune du département, dans le cadre du schéma départemental de gestion cynégétique approuvé par arrêté préfectoral d'août 2007.

L'ensemble du coût d'achat des plants et des protections est financé à 100 % par la FDC 90 et partenaires.

Ces arbres ne pouvant être plantés qu'avec l'autorisation du propriétaire, le Maire demande au Conseil d'émettre un avis pour cette demande.

Décision du Conseil : Avis favorable

VIII) CONSTRUCTION STATION ÉPURATION

"SUD SAVOUREUSE" MODIFICATION DU POS

La construction de la station d'épuration par la CAB, située au lieudit "Aux Errupteux", nécessite la modification du POS de la commune pour intégrer la zone NAI du POS, réservée aux constructions à usage d'activités commerciales, artisanales et industrielles.

Les dépenses relatives à cette modification seront prises en charge en totalité par la CAB par le biais d'une convention.

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à lancer la procédure de modification du POS ainsi qu'à signer la convention de prise en charge des dépenses liées à cette opération.

Décision du Conseil : Le Conseil émet des réserves quant à cette modification compte tenu de l'élaboration du PLU. Le Conseil Municipal est plus favorable d'acter cette modification dans le PLU qui devrait être terminé en juin 2012.

DIVERS

➤ Le Maire donne lecture d'un courrier du Préfet qui lui demande de retirer l'arrêté interdisant l'usage des pesticides sur la commune. Le Maire souhaiterait que les administrés de la commune qui fabriquent leur miel déclarent légalement leurs ruches. Les élus vont faire passer l'information.

➤ Résumé de la réunion du collectif des habitants de la Rue du Fougerais pour les travaux d'assainissement. A ce jour, ils ont une fosse sceptique. Des travaux seront réalisés pour séparer les eaux pluviales des eaux usées. Deux regards seront posés en limite de propriété à la charge de la CAB.

Tous les travaux à l'intérieur de la propriété seront à la charge du Propriétaire. Dès que les regards seront posés, les propriétaires seront soumis à la taxe assainissement. Ils auront 2 ans pour réaliser les travaux.

➤ Mr LORENZI a été interpellé par les responsables de la Sté de Pêche qui souhaiteraient récupérer le bois sur le domaine de la future station d'épuration.... Voir avec la CAB

➤ Mme MATYSIAK déplore le manque de miroir et d'arrêt de bus Rue de la Croze. Pour l'arrêt de bus, la solution pourrait être de déplacer celui actuellement situé vers l'école primaire vers la Rue de la Croze.

Résumé compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL **du 28 FÉVRIER 2012**

I) SUBVENTION CAB - ÉLABORATION PLU

Le Maire informe le Conseil de la possibilité d'obtenir une participation de la CAB pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Elle serait à hauteur de 20% du marché HT (24 000 €) soit 4 800€

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité pour demander à la CAB une subvention d'un montant de 4 800 €

II) D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Le Maire propose au Conseil Municipal de soumettre les travaux d'aménagement du Cœur du Village, susceptibles d'être subventionnés au titre de la D.E.T.R. 2012. Cette catégorie d'opération est subventionnée de 20 à 40 % jusqu'à 400 000 € ; subvention plafonnée à 100 000 €

Les travaux doivent avoir un commencement d'exécution en 2012

La date limite de réception des demandes est fixée au 30 mars 2012

Décision du Conseil : Accord de proposer un dossier pour les travaux "Cœur du Village", réfection des Tennis et rénovation du Lavoir.

III) DÉBAT ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Afin de répondre aux augmentations des frais de fonctionnement constants accompagné d'une forte baisse des subventions de l'Etat et afin de permettre l'achèvement de l'aménagement du cœur du village, le Maire propose une augmentation du taux des impôts locaux de 10 % pour l'année 2012.

A l'école de Trévenans

Un après midi sportif

Lundi 14 mai, Clément et Jonathan de l'association « Profession Sport » sont venus proposer aux élèves différentes activités sportives « originales ». Chaque classe a pu pratiquer durant une heure ces activités.

Voici quelques comptes-rendus des élèves.....



Lundi après-midi, on a fait du sport avec Jonathan et Clément. Ils nous ont fait faire de la carabine laser et de la trottinette. On a joué à la « passe à dix » avec un ballon qui s'appelle « Tchoukball » : on devait lancer dans les cerceaux. J'ai bien aimé parce que c'était du sport.

Mathéo CE2

Lundi dernier, on a fait du sport avec Jonathan et Clément. On a fait la passe à dix avec un petit ballon. On a fait de la trottinette.

Dans le parcours, on a fait un slalom, on a fait du tir à la carabine. J'ai bien aimé.

Allan CE2

Lundi après-midi, nous sommes sortis dans la cour. Des jeux étaient préparés pour qu'on aille jouer : on a fait des activités avec Jonathan et Clément : on devait courir avec un podomètre, faire une passe à dix, de la trottinette (on a fait un parcours).

Il y avait aussi des carabines laser : si on ratait nos tirs, on devait faire 3 tours.

J'ai aimé jouer à la carabine mais je n'ai pas aimé quand on devait faire les tours.

J'ai aimé jouer à la passe à dix mais je n'ai pas aimé quand on devait courir avec

le podomètre. A la fin, nous avons eu un goûter : une pomme et une bouteille d'eau.

Fatih CE2

Lundi 14 mai, on a fait du sport. On a fait un parcours en trottinette. Dans ce parcours, on a fait du slalom avec la trottinette : on devait éviter les cônes. Il y avait à la fin du tir à la carabine. On devait tirer sur 3 cibles et si on n'y arrivait pas, on devait avoir une pénalité. Dans un autre atelier, on devait lancer la balle aux voisins de notre équipe puis les lancer dans les cerceaux.

Coline CMI



Au Malsaucy.....

Comme tous les ans, les élèves de CM de notre école sont partis au Malsaucy pour les « activités voile ». Cette année, c'était le jeudi 18 avril et le vendredi 19 avril. Malgré le temps très maussade, les élèves ont pu profiter des différentes activités.

"Le jeudi 18 avril, les élèves de CM1 et CM2 sont allés au Malsaucy. En arrivant, nous sommes montés dans une salle. Ensuite, on nous a présenté les moniteurs et les activités. Il y avait catamaran, canoë, kayak, tir à l'arc, et course d'orientation. Après, les maîtresses nous ont répartis dans 5 groupes."

Élisabeth CM2



"J'ai préféré le tir à l'arc. Boum, le moniteur nous a dit qu'il fallait tenir l'arc sur le manche et qu'il fallait tirer la corde juste sous la flèche. Boum nous a donné un carquois pour mettre les flèches dedans. Il y avait trois équipes et il fallait marquer le plus de points pour gagner."

Riccardo CM2



"En course d'orientation, il y avait différents jeux : le premier, on avait des maillots qu'il fallait cacher sur la base et noter leur position sur une carte pour que les autres groupes les retrouvent. Le deuxième jeu, on avait au moins 3 numéros sur un plan et il fallait les retrouver sur la base nautique pour noter le symbole.

Le troisième jeu, il fallait être les premiers à retrouver les 16 balises sur la base."

Jérémy CM2



"Vendredi après-midi, j'ai fait l'activité "sport et santé". Le moniteur s'appelait Fabien. Il nous a équipés d'un podomètre pour mesurer le nombre de pas, d'une montre « cardiofréquencemètre » au poignet pour regarder nos battements de cœur et d'un spiromètre pour mesurer notre souffle. Ensuite on a fait des jeux et on a regardé les résultats sur les appareils."

Maël CM1

Le Gala de patinage

Trois élèves de notre école étant au club de patinage et participant au Gala de Patinage, on a proposé à l'école de venir les voir sur la glace. Ce sont donc les trois classes de l'école qui ont pu assister à ce magnifique spectacle de danse sur glace le jeudi 31 mai.



Hier, on a vu un gala de patinage. Ça parlait d'une boîte avec une petite voix. On a écouté David Guetta, Lady Gaga, Shakira.... On a vu des costumes multicolores ; les patins brillaient dans la nuit. Il y avait des lumières, c'était comme des cônes. C'était trop drôle. J'ai vu Cédric et Lisa sur la glace.

Vital

Au gala de patinage, il y avait une histoire racontée par une voix qui était enfermée dans une boîte. Les patineurs faisaient des danses pour la libérer. Il y avait plein de déguisements : des déguisements espagnols, des déguisements africains, d'autres avec des instruments, des déguisements de mariage....

Ils dansaient sur la glace, ils patinaient en portant quelqu'un.

Il y avait des musiques de Michaël Jackson, de Mozart, de Shakira et Section d'Assaut.

Clément

J'ai bien aimé les danses. Entre les danses, il n'y avait rien.

Au début, le présentateur nous a fait crier.

Dans le spectacle, il y avait trois personnes que je connaissais : Lisa, Tatiana et Méline. Ils passaient plein de musiques que je connaissais : « Mistral Gagnant », Michaël Jackson, Shakira, Section d'Assaut et Mozart.

Les déguisements étaient de toutes les couleurs : rouge, jaune, rose et vert.

Ils avaient des patins qui s'allumaient dans la nuit, c'était très joli !

Fantine



A la patinoire....

Les élèves de CP/CE1 et CE2 de l'école de Trévenans ont pu bénéficier de 6 séances de patinage à la patinoire de Belfort.

La patinoire

Les classes de CP-CE1 et de CE2 sont allées six fois à la patinoire de Belfort.

Nous avons fait trois groupes : débutants, moyens et forts.

Les débutants ont appris à patiner.

Les autres ont appris à s'arrêter, à patiner en arrière, à sauter sur place ou en patinant, à franchir des obstacles.

Pour la dernière séance, nous avons fait la fête. Il y avait de la musique et des lumières. C'était super !

Les élèves de CE1

J'ai appris à patiner. (*Mélis, Laure, Ilona*)

Nous avons appris à freiner. (*Tristan et Mathéo*)

A la patinoire, j'ai appris à passer dans des cerceaux. (*Océane*)

On a appris à se relever et à sauter. (*Méline et Enzo*)

On a appris à sauter au-dessus d'une barre, à faire la cigogne, à patiner en arrière et à s'arrêter. (*Lisa*)

J'ai appris à sauter. (*Ugo*)



Si vous souhaitez inscrire votre enfant dans notre école, vous pouvez nous rencontrer à l'école ou nous contacter par téléphone au 03 84 27 24 02.

N'hésitez pas à consulter notre site internet :

<http://ecoletrevenans.pagesperso-orange.fr/>

Restauration scolaire et accueil périscolaire...

Ces tarifs ont été étudiés pour respecter une certaine équité et permettre à toutes les familles de profiter de la restauration scolaire sans que cela soit une charge insupportable pour le foyer.

Tarifs par Jour et par Enfant

Coefficient CAF : QF1

| | 1 Enfant | 2 Enfants | 3 Enfants | 4 Enfants | 5 Enfants |
|---------------|----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Coût 1 heure | 1,29 | 1,19 | 1,08 | 0,88 | 0,67 |
| Coût du repas | 4,18 | 4,07 | 3,97 | 3,66 | 3,66 |

Coefficient CAF : QF2

| | 1 Enfant | 2 Enfants | 3 Enfants | 4 Enfants | 5 Enfants |
|---------------|----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Coût 1 heure | 1,39 | 1,29 | 1,19 | 0,98 | 0,77 |
| Coût du repas | 4,64 | 4,54 | 4,43 | 4,12 | 4,12 |

Coefficient CAF : QF3

| | 1 Enfant | 2 Enfants | 3 Enfants | 4 Enfants | 5 Enfants |
|---------------|----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Coût 1 heure | 1,55 | 1,44 | 1,34 | 1,13 | 0,93 |
| Coût du repas | 5,21 | 5,10 | 5,00 | 4,69 | 4,69 |

Coefficient CAF : Hors QF

| | 1 Enfant | 2 Enfants | 3 Enfants | 4 Enfants | 5 Enfants |
|---------------|----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Coût 1 heure | 1,65 | 1,55 | 1,44 | 1,24 | 1,03 |
| Coût du repas | 5,26 | 5,15 | 5,05 | 4,74 | 4,74 |

Remarques : Pour l'accueil du midi, 2 heures seront comptées en plus du repas. Le soir, la 1^{ère} heure est due, puis décompte par 1/2 heure.

**Enfant extérieur à Trévenans : Accueil = 1,75 €/heure,
Repas = 5,57 €**

Nouveaux arrivants à Trévenans :

**La Municipalité est heureuse de les accueillir
et leur souhaite la bienvenue.**

Trait d'Union, journal d'information de la Municipalité, est destiné à apporter des informations utiles sur la vie dans notre village.

IV) TRAVAUX

Travaux d'aménagement Cœur du Village

- Budget prévisionnel initial 1 369 000 € HT soit 1 637 324 € TTC
 - Prévion dernier chiffrage 1 680 356 € HT soit 2 009 706 € TTC
- Chiffrage février 2012

1^{ère} phase réalisée en 2011 pour un montant de 511 000 € TTC.

Vu la différence entre le budget initial et le dernier chiffrage de février 2012 pour un écart de 311 356 € HT soit 372 382 € TTC, le Maire demande au Conseil de réfléchir et de donner son avis à la prochaine Commission des Finances sur la suite à donner à ces travaux.

PLU DIAGNOSTIC

Présentation faite par Monsieur Bernard CHRISTEN du Cabinet PRAGMA

Le projet d'élaboration du PLU peut être consulté sur le site de PRAGMA à l'adresse suivante : trevenans.pragma-scf.com

La durée d'élaboration du PLU va de 1 à 2 ans

Le Conseil Municipal doit officiellement délibérer trois fois :

- Pour passer du POS au PLU
- Pour voter le projet du PLU
- Pour approuver le PLU

Préparer la réunion du 30 mars 2012 invitant les personnes publiques associées.

Procédure :

Lorsque le projet est arrêté :

- L'envoyer à toutes les personnes publiques associées
- Retour des observations dans les 4 mois suivants
- Dans le 5^{ème} mois suivant, sans observation des personnes publiques associées, le projet est arrêté et une enquête publique est lancée
- Durée de l'enquête publique : 1 mois
- A la fin de l'enquête publique, le Commissaire Enquêteur a 1 mois pour donner son avis et ses conclusions

Sans obstacles, le PLU peut être approuvé pour Mars 2013

Résumé compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 30 MARS 2012

I) AVIS SUR DEMANDE DE PERMIS D'AMÉNAGER

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un permis d'aménager a été déposé le 07 mars 2012 par la Sté d'HLM NEOLIA qui consiste en la construction d'un lotissement de 26 lots, situé Rue du Canal au lieudit « Au Bourbet », section AE, parcelles 74, 75 et 83.

Ce projet étant de nature à compromettre l'exécution du futur Plan Local d'Urbanisme dont l'élaboration a été prescrite par délibération du 08 juillet 2011, le Conseil Municipal décide d'opposer un sursis à statuer à ce permis.

Les orientations du Plan d'Aménagement et de Développement Durable prévoient de dédier près de la moitié du site du projet de permis d'aménager à la réalisation d'espaces et d'équipements publics.

II) ACHAT DE TERRAIN LIEU DIT "AUX RÉPES"

Le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Jean-Louis BRUNNER, domicilié à Trévenans (90) 4 Rue de la Senaille, désireux de proposer à la commune la vente de plusieurs parcelles de terrains lui appartenant et situées au lieu dit "Aux Répes".

Les parcelles concernées sont : ZD 36, ZD 37, ZD 38, ZD 39 et ZD 107
Surface totale à acquérir : 1,86 ha moyennant une indemnité totale estimée à 5 600 €.

Décision du Conseil : Le Conseil, à l'unanimité, est favorable pour acquérir ces parcelles et autorise le Maire à finaliser cet achat et signer les documents correspondants.

Après acceptation par le vendeur, le Conseil Municipal accepte de prendre en charge les frais correspondant à cet achat de terrains.

L'avis des Services des Domaines sera requis pour valider l'indemnité totale proposée.

Résumé compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 06 AVRIL 2012

I) PRÉSENTATION NOUVELLE STATION ÉPURATION

Construction terminée fin 2014.

PAR LA CAB

II) COMPTE DE GESTION 2011

Après examen des dossiers présentés, le Conseil approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2011 proposé par Mme BRUNGARD, Responsable du Pôle Gestion Publique, se chiffrant par un excédent global de clôture de 880 689,60 €, identique au Compte Administratif 2011 établi par la commune.

III) COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Après s'être fait présenter toutes les pièces nécessaires, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2011 qui se solde par un excédent global de clôture de 880 689,60 € et qui s'établit ainsi :

Dépenses de fonctionnement : 639 389,56 €
Recettes de fonctionnement : 1 318 361,76 €
dont 505 339,88 € d'excédent 2010 reporté

➤ Excédent de fonctionnement **678 972,20 €**

Dépenses d'investissement : 658 667,03 €
dont 126 946,33 € de déficit 2010 reporté

Recettes d'investissement 860 384,43 €

➤ Excédent d'investissement **201 717,40 €**

IV) FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2012

Après exposé du Maire et afin de déterminer le produit assuré des taxes locales de l'année 2012, le Conseil, par 11 voix pour et 1 blanc, décide "d'augmenter" les taux d'imposition de 10 %, fixés comme suit :

Taxe d'habitation 7,29 % Taxe Foncière (bâti) 7,29 % Taxe Foncière (non bâti) 49,14 %

V) BUDGET PRIMITIF 2012

Le Maire présente au Conseil le budget primitif 2012 préparé par la Commission des Finances du 22/03/2012.

Fonctionnement

Dépenses : 1 257 007 €
dont 704 107 € transférés à la section d'investissement
Recettes : 1 257 007 €
dont 678 972,20 € d'excédent 2011 reporté

Investissement

Dépenses : 1 535 971,40 €
Recettes : 1 535 971,40
dont 704 107 € de virement de la section de fonctionnement
et 201 717,40 € d'excédent d'investissement 2011 reporté

TRAVAUX 2012 : Les principaux travaux d'investissement 2012, sont la phase 2 des travaux d'aménagement "cœur du village", les travaux connexes liés à la LGV et à la déviation de la RN 1019, la réfection du tapis Rue du Canal, l'étude du PLU, la protection des bâtiments municipaux suite aux nombreux vols et dégradations.

Décision du Conseil : Adopté à l'unanimité

VII) SUBVENTIONS 2012

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour l'année 2011, il a été versé aux associations : 13 662 € de subvention dont 6 325 € au CCAS.

Décision du Conseil : Accord pour attribuer 6 837 € aux associations et 6 325 € au CCAS pour l'année 2012.

VIII) INDEMNITÉS "GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE 2012"

Le Maire propose au Conseil de verser à Monsieur BOUHELIER, Curé et gardien de l'église de Trévenans, l'indemnité de gardiennage des églises pour l'année 2012 qui s'élève à 119,55 €.

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité

IX) MÉDECINE DU TRAVAIL :

Suite à un problème de manque de médecin, le Service de Médecine du Travail, propose un avenant à la convention 2009-2011. Cet avenant prendra fin dès signature d'une nouvelle convention et au plus tard le 1^{er} juillet 2012. Le tarif de la visite pour l'année 2012 s'élève à 53 € par agent salarié contre 52 € de 2009 à 2011.

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité

X) ARRÊTÉ DU MAIRE - INTERDICTION D'UTILISATION **DU "CRUISER OSR"**

Le Maire informe le Conseil d'une requête en référé présentée par la Préfecture de Belfort auprès du Tribunal Administratif de Besançon afin que l'arrêté du Maire relatif à l'interdiction d'emblavement des parcelles agricoles en colza soit suspendu.

Les observations en défense peuvent être produites jusqu'au 12 avril 2012.
Le Juge des référés a fixé l'audience au 17 avril 2012 à 10 h 30.

Décision du Conseil : Le Conseil soutient le Maire dans son action de maintenir cet arrêté. Les élus doivent absolument contacter les propriétaires de ruches installées sur la commune.

X) MOTION RELATIVE A LA CONDAMNATION **DU MAIRE DE COUSOLRE**

L'Association des Maires du Territoire de Belfort propose aux communes l'adoption d'une motion destinée à soutenir le Maire de COUSOLRE, condamné à une amende de 1 000 € avec sursis, 250 € de dommages et intérêts ainsi qu'à la prise en charge des frais de justice de la partie plaignante pour avoir giflé un adolescent qui l'avait insulté et menacé en août 2010.

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité pour signer la motion destinée à soutenir le Maire de COUSOLRE.

Masques "ANTI-Grippe"

Lors des inquiétudes concernant le risque d'épidémie de grippe A, l'État a imposé aux communes d'acheter des masques permettant de se protéger de la contagion (Coût : 4000 €)

Aujourd'hui, ces masques sont en limite de péremption et ne peuvent donc plus être utilisés pour se protéger de la grippe, par contre ils peuvent encore être utilisés par les bricoleurs pour se protéger de la poussière...

Aussi nous vous en distribuons 2 exemplaires, à utiliser sans modération, ce serait dommage de les mettre à la poubelle...

Si vous souhaitez d'autres exemplaires, passez à la Mairie

INFORMATIONS MUNICIPALES

RAMASSAGE DES MONSTRES :

Un rappel est nécessaire quant à ce service que vous propose la commune.

- Lorsque vous changez un appareil tel que machine à laver, réfrigérateur, téléviseur ou tout autre appareil ménager, le fournisseur a obligation de reprendre votre ancien appareil (ceci vous est de toute façon facturé).
- Dans le cas exceptionnel où ceci n'est pas respecté, la commune met à disposition un service de ramassage des monstres les 1^{er} mardis de chaque mois, à votre demande.

Malheureusement, certains confondent ce service avec une opération de débarras avec des quantités excessives, impossible à gérer par le personnel communal. Bien souvent, celui-ci charge ces matériaux et se retrouve seul à décharger à la déchetterie.

Dorénavant, ce service se limitera à du matériel ménager et literie.

Tout autre objet ne sera plus enlevé tel que bois, gravats, matériaux lourds... Le transport de ce genre de matériaux n'est pas de notre compétence et nous ne devons pas nous substituer aux entreprises.

RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS :

Ramassage les 1^{er} et 3^{ème} mardis de chaque mois. S'inscrire en mairie une semaine avant. Dépose de la remorque la veille et chargement par le particulier. Une seule benne par foyer et par an.

2 périodes de ramassage ont été définies :

1^{ère} Période entre le 1^{er} mars et le 31 mai

2^{ème} période entre le 1^{er} septembre et le 30 novembre

Ces services ne seront pas assurés en dehors de ces périodes.

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES :

Ramassage les Samedis matin dans les poubelles appropriées (brune).

Si le samedi tombe un jour férié, le ramassage s'effectue le Lundi. Vérifiez que les poubelles soient bien fermées pour éviter les dispersions d'ordures par des animaux. (*Chiens et chats errants, voire même animaux sauvages, renards, fouines, corbeaux et autres*)

RAMASSAGE DES DÉCHETS RECYCLABLES :(poubelle jaune)

Ramassage les vendredis matin des semaines impaires dans les poubelles jaunes. Si Le vendredi est un jour férié, ramassage : le lendemain.

LES ÉCOPOINTS :

Seul les "verres" sont à déposer aux "écopoints" les autres conteneurs ne seront prochainement plus mis à disposition.

RECENSEMENT MILITAIRE :

Dès 16 ans, faites-vous recenser dans votre mairie :

Le recensement est une démarche civique obligatoire IMPÉRATIVE pour s'inscrire à la conduite accompagnée, au permis de conduire, au Bac, etc...

Si vous ne vous êtes pas fait recenser, il faut vous présenter au plus vite à la mairie afin de régulariser votre situation.

LIVRAISON de repas à domicile aux personnes âgées :

La commune de Trévenans s'adresse à l'APASAD de Grand Charmont, pour livrer des repas à domicile aux personnes âgées.

Les repas sont confectionnés dans la cuisine du CFA de Bethoncourt pour un coût, livraison incluse, de 8,50 € / repas.

La commune participe pour 2€/repas ce qui ramène le prix, pour les personnes âgées, à 6,50 € par repas.

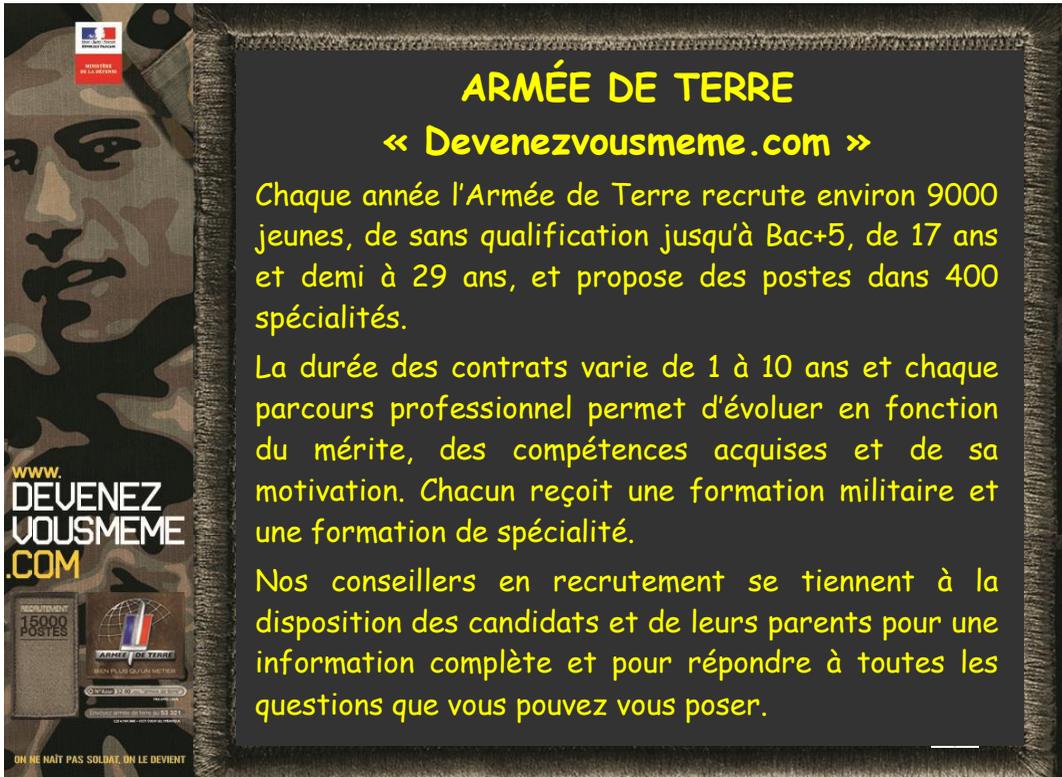
Les repas sont apportés "froids à réchauffer", tous les jours sauf dimanches et jours fériés qui sont livrés la veille.

**Si vous souhaitez en bénéficier adressez-vous
à la Mairie de Châtenois les Forges (03 84 29 40 67)**

S.O.S Amitié Belfort - Montbéliard :

Cette association, née en 1960, assure l'écoute 24h/24h tout au long de l'année des personnes en détresse psychologique ou morale.

Être présent face à la **solitude**, entendre des **situations difficiles** sans jamais juger ni être directif, atténuer l'**angoisse** pour éviter les gestes de **désespoir**, Tel : **03 81 98 35 35**



ARMÉE DE TERRE

« Devenezvousmeme.com »

Chaque année l'Armée de Terre recrute environ 9000 jeunes, de sans qualification jusqu'à Bac+5, de 17 ans et demi à 29 ans, et propose des postes dans 400 spécialités.

La durée des contrats varie de 1 à 10 ans et chaque parcours professionnel permet d'évoluer en fonction du mérite, des compétences acquises et de sa motivation. Chacun reçoit une formation militaire et une formation de spécialité.

Nos conseillers en recrutement se tiennent à la disposition des candidats et de leurs parents pour une information complète et pour répondre à toutes les questions que vous pouvez vous poser.

www.DEVENEZVOUSMEME.COM

RECRUTEMENT 15000 POSTES

ARMÉE DE TERRE
BIEN PLUS QU'UN MÉTIER

ON NE NAÎT PAS SOLDAT, ON LE DEVIENT

CONTACT :

Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées (CIRFA)

Hôtel du Gouverneur - Place de l'Arsenal - 90016 BELFORT Cedex

TEL : 03 84 98 43 08

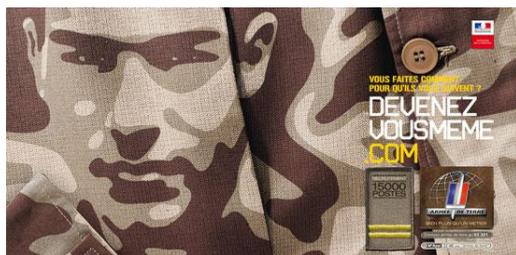
FAX : 03 84 98 43 88

Courriel : cirfa.belfort@terre-net.defense.gouv.fr

Site internet : www.devenezvousmeme.com

Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi : de 9h00 à 18h00

Nota : Possibilités de rendez-vous en dehors de ces créneaux.



Sports loisirs TRÉVENANS Section "MARCHE"

Du 17 au 20 Mai 2012, séjour sous le soleil de la Forêt Noire...

17 marcheurs de la section ont élu domicile à ZELL, en Forêt Noire, village situé à l'entrée de la vallée de Hamersbach qui offre de magnifiques possibilités de randonnées..

Une équipe bien souriante devant l'objectif automatique...



Des randos bien sûr avec soleil et sourires :

Des soirées bien animées : avec musique, bière Allemande et schnaps Alsacien... à noter aussi : une restauration typique de qualité et la visite d'une distillerie avec dégustation... (avec modération)

**Un séjour TRÈS apprécié ! Retour par le lac de Titisee
visite incontournable du Bade-Wurtemberg**

Notez la date de notre marche gourmande le 30 septembre 2012.

Venez nous rejoindre pour les prochaines sorties

Contact : Fernand TOURNOUX : 03 84 27 23 93 ou 06 83 25 71 79.

Sports loisirs TRÉVENANS Section "CYCLISME"

Petit récapitulatif de la saison du club "cyclo" 2011

Deux sorties programmées et réalisées :

- 1 journée au Rullet dans la Haute-Saône
- 1 randonnée sur 3 jours dans les Vosges à Tendon



La saison 2012 a débuté mi-mars avec des sorties bien arrosées car, côté météo, on n'a pas été gâtés.

Une sortie est prévue à Saône Valley (Parc résidentiel à proximité de Vesoul) le 20-21-22 juin :

On espère une amélioration météo et un soleil au beau fixe ???

Début septembre, un week-end au Chasseral est prévu.

La section "cyclisme" regroupe actuellement 32 membres qui participent assidûment aux sorties.

Pour INFORMATION : Les sorties hebdomadaires ont lieu le dimanche matin à 8 h 30 et le mercredi à 13 h 30. Départ devant la mairie.

Les personnes qui désirent se joindre à nous peuvent contacter Gilbert RABOLT au 03-84-29-46-71.

Fête des voisins 1^{er} Juin 2012

Beaucoup de quartiers, de rues ou de lotissements ont organisé ce 1^{er} juin la "Fête des voisins" devenue maintenant une tradition...

Cette fête est l'occasion de se retrouver tous ensemble pour un bon moment de détente, prendre des nouvelles des enfants, se rencontrer en dehors des simples bonjours pressés, etc...



Absent sur notre photo : Le Père FOURAS... invité surprise

*Chacun apporte ce qu'il veut, un cake, un dessert, une bonne bouteille, et, comme cette année, si le soleil veut bien se mettre de la partie, **c'est souvent une belle réussite.***

Comme disait nos grand-pères :

***C'est aussi au fond d'une bonne bouteille
qu'on trouve beaucoup d'amitié...***

Beaucoup de bonne humeur jusqu'à 2h du matin...

*Chacun s'est donné rendez vous... **à l'année prochaine !!!***

Informations diverses

DIVAGATIONS DES ANIMAUX

Il est rappelé aux habitants que selon l'article 213 du Code Rural, les Maires doivent prendre toute disposition pour empêcher la divagation des chiens et chats. En cas de mise en fourrière, cela coûte cher au propriétaire pour récupérer l'animal.

RÉGLEMENTATION : Nous rappelons 2 articles de l'arrêté préfectoral qui réglemente l'utilisation des machines bruyantes et l'attitude des possesseurs d'animaux.

Nous faisons appel au civisme de chacun pour que ces articles soient respectés.

Article 4 - Les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies, etc... ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h00
- le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00

Article 5-Les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée.

HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE: (à utiliser sans modération)

La déchetterie de Châtenois les Forges est ouverte aux habitants de Trévenans et permet le tri et l'évacuation de tous les encombrants.

| | Été (du 15/04 au 14/10) | | Hiver (du 15/10 au 14/04) | |
|-----------------|-------------------------|-------------|---------------------------|-------------|
| | Matin | Après-midi | Matin | Après-midi |
| Lundi | Fermé | | Fermé | |
| Mardi | 9H30 à 12h | 13h30 à 18h | 9H30 à 12h | 13h30 à 17h |
| Mercredi | 9H30 à 12h | 13h30 à 18h | 9H30 à 12h | 13h30 à 17h |
| Jeudi | 9H30 à 12h | 13h30 à 18h | 9H30 à 12h | 13h30 à 17h |
| Vendredi | 9H30 à 12h | 13h30 à 18h | 9H30 à 12h | 13h30 à 17h |
| Samedi | De 9h00 à 18h00 | | 9H00 à 12h | 13h30 à 17h |
| Dimanche | Fermé | | Fermé | |

Quelques photos

"Sports loisirs section MARCHÉ" au Ballon d'Alsace...

Tout le monde sur des raquettes pour la ...

Première marche de l'année...

22 participants et un temps magnifique... Quelques passages un peu difficile, il fallait bien se dérouiller...



Après les raquettes...

La raclette...

Pause de midi dans une ferme-auberge. Un cadre très sympa et une raclette accompagnée de produits locaux très appréciés.

Le tout avec beaucoup de bonne humeur !!!

"Sports loisirs section MARCHÉ détente"...

2 mercredis après-midi par mois environ, ils et elles se retrouvent pour un circuit découverte aux environs de Trévenans (10 à 12 kms quand même) avec pour seul objectif : Une bonne après midi de détente...



Pour tout renseignement sur les dates et les horaires

Contactez Philippe VAURIE : 03 84 29 44 87